Halluin. — La société le « Sport Hippique » d'Halluin, donnera son grand carrousel annuel à la date habituelle, c'est-à-dire le deuxième dimanche de mai (12 mai).

— *Un suicide.* — Le corps d'une fillette de 14 ans, E. Veratraete, qui était disparue depuis deux mois et demi de chez sa mère, veuve, vient d'être retiré de la Lys à Harlebeke.

La décomposition du cadavre était très-avancée. La mère, qui avait été avertie, n'a pu reconnaître son enfant qu'aux boucles d'oreilles, à une bague et à quelques débris des vêtements.

La jeune fille se serait jetée à l'eau par crainte d'être réprimandée par sa mère pour la modicité de son salaire.

LILLE

Le travail à Loos. — Nous avons rapporté, dans un de nos derniers numéros, que, à la suite des démarches faites par les députés de l'Aisne, le gouvernement avait donné des ordres pour faire cesser, dans les prisons civiles et militaires, les travaux de vannerie qui étaient précédemment exécutés, afin de ne point faire concurrence au travail libre.

A la suite de cette décision, les travaux de vannerie auraient été supprimés à l'abbaye de Loos et l'administration serait en pourparler avec divers fabricants de notre ville pour les remplacer par des travaux de tissage.

Nous comprenons parfaitement la légitime protestation qui a été élevée par les députés de l'Aisne, et nous ne pouvons que féliciter le gouvernement d'y avoir fait droit. Mais il ne faudrait pas pourtant que la peur d'un mal fît tomber dans un pire. Il est parfait de ne point faire concurrence aux vanniers de la Thiérache, ouvriers dignes d'intérêt; mais il serait non moins raisonnable de réduire encore le salaire des ouvriers tisseurs du Nord, salaires qui, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le montrer, sont tombés si bas. Les tisseurs sont encore plus malheureux que les vanniers et la crise industrielle, dans notre région, surtout dans cette partie, est déjà assez intense sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter encore.

Nous ne saurions donc accueillir que sous bénéfice d'inventaire la décision prise par l'administration. Cette décision a produit, sur plusieurs place de notre département, une émotion assez vive, et il serait bon que le gouvernement voulut bien expliquer dans quelles conditions le travail du tissage serait établi à l'abbaye de Loos et sur quels articles la concurrence désastreuse faite par les détenus va s'exercer.

Dans tous les cas, nous signalons le fait aux députés conservateurs du Nord, toujours si dévoués à la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Société des Agriculteurs du Nord. — A l'occasion de la fête du Carnaval, l'assemblée mensuelle de la Société des Agriculteurs du Nord, qui devait avoir lieu dans les salons du Grand-Hôtel de Lille, le mercredi 6 mars, est remise au mercredi 13 mars.

Les vols à Lille. — Nous avons annoncé il y a quelques jours, l'arrestation d'une bande de précoces malfaiteurs prévenus de nombreux vols commis dans ces derniers temps à Lille et aux environs. M. Legrand, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a décerné un mandat d'amener contre un septième voleur, Bonami, âgé de 23 ans, dangereux repris de justice sorti tout récemment de la maison centrale de Loos. Cet individu, qui était enchaîné avec ses complices après leur arrestation a réussi à prendre la fuite en faisant glisser hors de ses mains les chaînettes qui l'unissaient à ses confrères.

Marché aux chevaux. — Le marché présentait hier une animation extraordinaire, malgré les rigueurs de la saison, les chevaux abondent de plus en plus.

Sur 223 chevaux amenés, 91 ont été vendus. Tendance très ferme.

EVOCATION

Ce n'est pas un amour outré de l'exotique
Qui me fait préférer ce savon délicat;
J'aime son doux parfum, et dans son nom magique,
Je vois le beau pays conquis par de Brazza !

189351 UN PATRIOTE.

CONCERTS ET SPECTACLES

Théâtre Deschamps. — Les *Pilules du Diable*, féerie en cinq actes et 28 tableaux par MM. Laloue, Bourgeois et Laurent.

J'ai toujours aimé les féeries. C'est si bon de temps en temps de regarder sans avoir besoin d'entendre, de se trouver transporté tout d'un coup dans ce royaume des fées qui évoque tous les désirs du jeune âge : Qui n'a souhaité, une fois dans sa vie, d'être le Petit Poucet ou le Prince Charmant ? Quel est celui d'entre nous qui n'a pas rêvé la possession d'un talisman, capable de répondre à tous nos vœux, de confondre nos ennemis, et de rendre heureux ceux que nous aimons:

Si Peau d'âne m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême.

Encore aujourd'hui je me divertis aux féeries, je ris aux changements à vue, aux flammes de bengale, aux transformations multiples des héros de ces folles épopées, je laisse éblouir mes yeux, et me livre au plaisir parfois si doux, de ne pas réfléchir.

Les *Pilules du Diable* est la féerie modèle du genre, il y a quelque cinquante ans qu'elle est au monde, se promenant sur toutes les scènes de la terre avec son cortège de coq-à-l'âne et de calembours, avec ses bonnes et ses mauvaises fées, et toujours elle a réjoui les enfants et amusé les parents; tant il est vrai que le fantastique et le surnaturel font la joie générale.

Le sujet des *Pilules du Diable* n'a pas besoin d'efforts de réflexion pour être compris ; il est d'une grande simplicité.

Le pharmacien Seringuinos (ce mot n'est pas juste; disons l'apothicaire Seringuinos) a une fille nommée Isabelle qu'il destine au seigneur Sottinez. Malheureusement Mlle Isabelle ne veut pas prendre l'époux que son père lui destine car elle aime un peintre d'enseignes nommé Albert, plein d'avenir certainement, mais n'ayant pas un sou vaillant.

Voilà la pièce, toute entière, il n'y manque que le dénouement. Le voici. Isabelle se marie avec le peintre, mari de son choix. Mais, me direz-vous, comment cette intrigue (si on peut l'appeler ainsi) peut-elle comporter un développement de 28 tableaux ? Voilà où est le secret de ces sortes de pièces. Pendant cinq actes, le malheureux apothicaire et le non moins malheureux Sottinez poursuivent Isabelle ; et toujours au moment de la rattraper, il se glisse un de ces *trucs* qui font le bonheur des enfants, et qui empêchent l'apothicaire de ressaisir sa fille.

Méchante fée et bonne fée se disputent, à l'aide de talismans, ce qui donne lieu à des ballets, à des transformations et à mille choses fort agréables à voir quand on aime les effets de décoration.

Le théâtre Deschamps a fort bien monté cette féerie. Nous félicitons particulièrement la Direction du *truc*, le *racommodage de Seringuinos*. L'apothicaire, mis en morceaux par un accident de chemin de fer, est racommodé presque instantanément et l'illusion est parfaite. Très joli aussi le tableau des fontaines lumineuses, où l'eau retombe en gerbes de couleurs changeantes, du plus charmant effet. On a également beaucoup applaudi l'acte où des pompiers minuscules, clairons en tête, accompagnés de pompes, d'échelles et de seaux, viennent éteindre l'incendie qui s'allume dans le corps de Sottinez. Quand l'aurai-je que les balcons descendent à volonté, que les tableaux parlent, que les nez s'allongent, que les têtes se coupent, que les chemins de fer font explosion, que les auberges sont enchantées, vous serez fixé sur cette pièce qui amuse justement en raison de sa folie.

Mesdames Deschamps, Cordier, Bayard et Couvreur, MM. L. et H. Couvreur, Bajard, Deschamps et Landay, vont et viennent comme il convient et ont l'animation et l'entrain nécessaires à ces sortes d'œuvres dramatiques.

— Dans mon compte-rendu d'hier sur le concert du *Choral Nadaud*, j'ai oublié de signaler le chœur du *Carnaval de Rome*, dont les différentes parties, hérissées de difficultés, ont été chantées admirablement par les membres de la société. Pierre Kilem.

Cysoing. — La *Fanfare de Cysoing* a donné, dimanche dernier, un grand concert vocal et instrumental, avec le concours de la société chorale de Mouscron et de plusieurs artistes distingués.

La société chorale de Mouscron a parfaitement chanté diffèrents chœurs et les artistes MM. Monnier, Oulières, Wanostergham et Cornelis ont été très applaudis.

Le concert était suivi d'un bal très animé.

En somme, charmante soirée, dont le meilleur souvenir restera parmi les habitants de Cysoing.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 27 février

Présidence de M. Hedde.

Grosse affaire de douane. — L'affaire des frères Delambre et de leur employé Hiebio est venue à l'audience de jour. C'est dans cette affaire, nos lecteurs s'en souviennent, qu'avait été mêlé un employé des douanes de Tourcoing qui a bénéficié depuis d'une ordonnance de non-lieu.

Cette affaire a soulevé une question de droit des plus intéressantes. Il résulte en effet des explications de Me Basquin, l'avocat de Hiebio, qui seul se présente à la barre (les autres font défaut) il résulte de ces explications que les 1384 kilog. de tabac saisis en gare de Tourcoing avaient été expédiés de Gand, le 11 juin, par le chef de gare, malgré l'opposition formelle des frères Delambre, qui avaient été avisés que la douane française était d'accord avec les chemins de fer belges pour trahir le complot.

Ils avaient eu l'intention d'introduire en France des tabacs ; ils avaient même chargé la marchandise sur les wagons, mais au moment décisif ils avaient décidé de ne pas commettre le délit. Malheureusement ils ont été trahis par les chemins de fer belges qui ont expédié les wagons malgré leur ordre formel. L'honorable avocat plaide l'acquittement de Hiebio avec une entière conviction.

Un assassin se dispose à commettre un crime, dit-il, au tribunal ; il achète un poignard : il se dirige vers la maison de son ennemi. On l'arrête. Sera-t-il condamné ? Evidemment non.

Le tribunal n'en juge pas de la même façon. Il condamne Hiebio à 4 mois prison et les frères Delambre à un an.

Il prononce de plus une condamnation à une amende de 21.050 fr. La contrainte est fixée à 2 ans.

A la veille de l'exposition il n'est peut être pas inutile de rappeler une loi de 1886 qui punit sévèrement les personnes qui annoncent sur leurs marques des médailles ou des récompenses qu'elles n'ont pas obtenues. Un marchand de sirop de groseille de Lille, ayant attaqué un concurrent pour imitation de sa marque, a été à son tour l'objet d'une citation pour insertion de médailles qu'il n'avait pas obtenues. Le jugement est remis à une audience ultérieure.

MAITRE CARRÉ.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 27 février

Arrêt

La Cour a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Roubaix condamnant MM. Crouy frères à rapporter à la faillite veuve Mouraux la somme de 1.639 fr. 25.

Faisant droit à l'appel incident du syndic, elle a décidé que ces derniers devront les intérêts de 6 o|o des diverses parties de cette somme, à partir des jours où ils les ont reçues, c'est-à dire ceux de 500 fr. depuis le 18 juillet 1884, de 3.000 fr. à dater du 30 août 1883 et de 138 fr. 52 à compter du 21 novembre 1883.

PÈLERINAGE EN TERRE-SAINTE. — Le Comité de l'œuvre organise son 53e pèlerinage pour les fêtes de Pâques. Les pèlerins partiront de Marseille le vendredi 29 mars, sous la conduite du frère Lièvin et visiteront la Judée, la Samarie et la Galilée.

Les prix sont de 1.385, 1.455 et 1.540 fr. en 1re classe sur les paquebots, et de 1.205, 1.265 et 1.330 fr. en 2e classe, suivant l'itinéraire choisi par le pèlerin pour le retour. Ils comprennent les frais de voyage, de séjour et de nourriture tant en mer qu'en Terre-Sainte, et le retour par Alexandrie, Smyrne ou Constantinople.

Pour les personnes qui limiteraient leur Pèlerinage à la visite des Sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem, laissant en dehors Nazareth et la mer Morte, le prix du voyage, aller et retour dans les mêmes conditions, serait réduit à 935, 1,005, 1,087 francs en 1re classe, et 755, 815, 875 fr. en 2e classe, suivant l'itinéraire choisi par le pèlerin pour le retour.

La durée du voyage, qui est d'environ deux mois, pourrait ainsi être réduite d'environ dix-huit jours.

Pour les renseignements et pour l'inscription, s'adresser *le plus promptement possible, à M. l'abbé Fernique*, secrétaire de l'Œuvre, *63, rue de Turbigo*, à Paris.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 27 février 1889.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de réclamer contre la suppression du cours de coupe le jeudi soir, ce qui réduit le nombre des leçons à trois par semaine. Il faut que la religion de M. le Maire, qui porte tant d'intérêt à cet enseignement, ait été surprise.

Les cours sont encombrés et nombre de jeunes filles n'y peuvent trouver place. Avec quatre leçons, on pourrait faire deux sections et donner satisfaction à bien des familles sans surcharger les maîtresses. Si le jeudi ne convient pas aux dames qui sont dans l'enseignement, rien n'empêche de reporter la leçon au lundi, mais nous demandons qu'on ne sacrifie pas l'intérêt de nos jeunes filles à des convenances particulières.

Veuillez agréer.... *Un père de famille.*

PETITE CORRESPONDANCE

Z. A. — Votre frère peut partir à votre place et vous exempter, mais il faut qu'il s'engage. Adressez-vous pour cela au bureau de recrutement, place aux Bleuets, à Lille.

E. V. M. — Il serait bon de faire une démarche près du bourgmestre dont vous parlez ; l'entente serait plus facile.

P. G. — Voyez un juge de paix qui vous donnera la marche à suivre, car vous n'avez pas le droit personnellement de faire ce dont vous parlez.

L. W. 10. — Si le candidat passe avec succès les examens de fin d'études à l'école que vous citez, il obtient le grade de sous-lieutenant, sinon il est renvoyé à son corps avec le grade qu'il avait auparavant.

NORD

Cysoing. — Le 27 février, les préposés des douanes ont arrêté un fraudeur et capturé 192 kilos de tabac étranger.

Les Allemands dans le Nord. — Nous avons annoncé, il y a déjà quelque temps, que des officiers prussiens, travestis en maquignons, s'étaient rendus acquéreurs, sur les marchés du Nord et notamment à Lille, de chevaux en âge de faire campagne.

Aujourd'hui, notre confrère le *Nouvelliste de Lyon* se fait à son tour l'écho de ces bruits et il annonce que les achats de chevaux par les Allemands continuent. C'est, paraît-il, la ville d'Ypres, en Belgique, qui serait choisie comme lieu de livraison.

Il serait bon que les autorités administrative et militaire voulussent ouvrir les yeux sur ces agissements et éclairer nos concitoyens.

Encore le charbon. — Il y a quelques jours, un taureau succombait dans la ferme de M. Dherbécourt, fermier à Noyelles-sur-l'Escaut, près de Cambrai. Deux garçons bouchers, appelés par le propriétaire, se mirent aussitôt en devoir de le dépecer.

Ils faisaient leur travail sans aucune crainte ni aucune précaution, lorsque M. Dubois, vétérinaire, après avoir examiné la bête, reconnut qu'elle avait succombé au charbon.

Immédiatement, il cautérisa au fer rouge des plaies que les deux garçons bouchers avaient aux mains. Grâce à ce moyen curatif, violent, mais sûr, on espère que ces deux garçons bouchers n'auront pas le sort de leur confrère de Wambaix et du garde champêtre de Noyelles-sur-Selle.

Un accident de chasse. — Un douloureux accident vient de se produire à Fontainebleau.

On chassait à courre ; M. Lambrecht, fils de l'ancien ministre et député du Nord, capitaine instructeur, cavalier de race, était de la partie. La chasse venait de commencer, quand on aperçut le cheval de M. Lambrecht qui rentrait, sans cavalier, au point de départ.

Les chasseurs se mirent aussitôt à la recherche du cavalier, que l'on trouva gisant, évanoui, dans un fossé. Il avait la cuisse déboîtée.

Transporté à Fontainebleau, M. Lambrecht y reçut les soins les plus empressés.

Quoique les douleurs qu'il éprouve soient des plus vives, les médecins espèrent que, grâce à l'excellente constitution du blessé, la guérison ne se fera pas attendre et que le jeune capitaine verra disparaître bientôt toute trace de cet accident, qui eût pu être mortel.

Un scandale à l'église Saint Eloi, à Dunkerque. — Un scandale sans précédent peut-être dans notre région, s'est produit mercredi matin à l'église Saint-Eloi, à Dunkerque, pendant la célébration du mariage de M. H..., employé de chemin de fer à Lille, avec Mlle H..., sa cousine, fille d'un commerçant de la ville.

Pendant la cérémonie religieuse, il ne se passa rien d'anormal, mais au moment où le cortège allait sortir de l'église, une jeune fille, se détachant d'un groupe de curieux, s'élança vers les époux et leur lança au visage... rassurez-vous... ce n'est pas du vitriol, comme vous pourriez le croire...et leur lança au visage un énorme paquet de poudre à badigeonner du plus beau jaune, accompagnant cet acte de violentes invectives.

Les malheureux époux, teints en jaune des pieds à la tête, étaient dans un état de colère indescriptible. Cette scène cocasse, renouvelée du 11e tableau du *Pied de Mouton*, causa parmi les spectateurs, et malgré la sainteté du lieu, un franc éclat de rire. Seuls, M. et Mme H... riaient *jaune* et cela se conçoit.

La police a dressé procès-verbal à la charge de la délinquante, une jeune Carvinoise, ancienne maîtresse de H..., avec lequel elle a eu de longues relations. Pendant ce temps, celui-ci et son épouse allaient se débarbouiller à la sacristie. A l'issue de cette scène, la jeune mariée a été prise d'une violente attaque de nerfs et est tombée dans un profond évanouissement.

Il y avait beaucoup de monde à l'église. Cet incident a provoqué une indescriptible émotion.

BELGIQUE

Mouscron. — *Examens de capacité électorale.* — Les séances pour les examens de capacité électorale sont fixées au samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 mars prochain, à neuf heures du matin et à cinq heures du soir.

Nul n'est admis à l'examen s'il n'est âgé de 18 ans au moins.

Le délai pour l'inscription des candidats expire le mercredi 13 mars 1880.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée de l'acte de naissance du requérant.

Aucun certificat de fréquentation scolaire ne doit être fourni.

Les questions qui seront posées aux récipiendaires seront puisées dans le nouveau questionnaire publié au *Moniteur* du 11 août 1888. Les questions relatives à la morale ont été supprimées par la loi du 26 mai 1888.

Le nombre de points requis pour l'obtention du diplôme électoral est de 21, soit les trois cinquièmes du maximum des points sur l'ensemble des matières (35 points).

Les candidats sont invités à se présenter, en personne, au secrétariat de l'hôtel de ville, bureau des listes électorales, tous les jours, y compris le dimanche, de 10 à 3 h., pour y requérir leur inscription.

— Mercredi prochain ainsi que tous les mercredis du mois de mars, à 7 heures 1|2 du soir, aura lieu dans la chapelle des RR. PP. Barnabites un salut solennel en l'honneur de Saint-Joseph.

Éboulement dans une mine. Deux tués. — Liège 28 février, 11 h. 40 matin. — Dans la nuit du 27 au 28, un éboulement s'est produit dans une houillère près de Liège. Deux ouvriers ont été tués.

L'accident de Groenendael à la Chambre des représentants. — La catastrophe de Groenendael a été l'objet principal du discours de M. le ministre du chemin de fer, qui constitue une réponse complète aux critiques de M. Thiriar.

Ces critiques ont porté sur la composition des boîtes de secours, sur la façon dont les secours médicaux ont été donnés aux victimes de la catastrophe, sur la réorganisation du service médical des chemins de fer et sur la question des indemnités à allouer aux victimes ou à leurs familles.

Sur le premier point, M. le ministre a reconnu que pendant longtemps les médecins les plus compétents ont été en désaccord. Ce n'est que tout récemment, quelque temps avant la catastrophe, qu'on est parvenu à se mettre d'accord.

Sur le second point, M. le ministre n'admet pas le bien fondé des critiques de M. Thiriar et a défendu vigoureusement le personnel du chemin de fer contre le reproche d'affolement et de désorganisation.

Cette critique a été péremptoire et M. Vandenpeereboom n'a laissé debout aucune des attaques du député de Soignies.

Sur le troisième point, M. le ministre est d'accord avec M. Thiriar pour reconnaître qu'il y a lieu de réorganiser le service médical. On a dû commencer par supprimer bien des abus. Actuellement l'administration est entrée dans une voie qui promet une réforme sérieuse.

Quant aux indemnités, le gouvernement, qui n'aime pas les procès, est partisan de la transaction la plus large, mais il doit attendre, avant de se prononcer, l'issue de l'enquête judiciaire, qui n'est pas encore terminée. Aussitôt que l'Etat sera fixé sur la question de responsabilité, il ne recourra aux tribunaux que dans les cas de nécessité absolue.

Notons que cette question est très importante, car il s'agit de plusieurs millions. Un gouvernement soucieux des deniers des contribuables ne peut pas agir avec légèreté en pareille matière.

D'ailleurs des indemnités préliminaires ont déjà été distribuées à plusieurs des victimes ou à leurs familles.

Elections d'Anvers. — Voici le résultat officiel de l'élection d'Anvers auquel il a été procédé hier :

Sur 14,165 électeurs, il y a eu 2,694 votants.

Pour la Chambre : M. Charles della Faille, catholique, a obtenu 2.418 voix.

Pour le Sénat : M. Jacques Van den Bemden, catholique, 2,422 voix.

Le crime de Chantilly. — On écrit de Boussu à l'*Organe de Mons* : « Alphonsine Figue, la concubine de Hippolyte Boyos, a été mise en liberté et est arrivée samedi soir à Boussu. »

Le prince de Ligne et le vicomte Albert de Jonghe, dont nous avons annoncé le duel la semaine dernière, ont été appelés mardi, au parquet où ils ont été entendus par M. le procureur du roi Willemaers.

Une comparution pour le même motif a eu lieu également hier et dans les mêmes conditions : celle de MM. le marquis de Chasteleer et le baron de Molenbaix.

Les indemnités aux parents des victimes de la catastrophe de Grœnendaele. — De nouvelles assignations viennent encore de parvenir au ministre des chemins de fer.

Les héritiers de M. Despature, propriétaire, rue de la Loi, tué lors de l'accident, réclament 250,000 fr. de dommages-intérêts ; le sergent Jacques, des grenadiers, grièvement blessé à la tête, demande 70,000 fr. ; M. Sneessens, plafonneur, rue Van Aa, blessé, réclame 30,000 fr. ; M. Jean-Baptiste Pierson, contre-maître, dont l'enfant a été tué et la femme blessée, réclame 26,250 fr. ; M. Wery, maçon-voiturier, rue Godecharles, lésions internes, genou forcé, blessé à l'œil, réclame 5,000 fr. ; le sieur Wery, administrateur légal de son fils mineur, réclame pour celui-ci qui a eu la jambe broyée, amputée depuis, et blessé à la tête, 50,000 fr. ; M. Soudant, coiffeur et cabaretier à Lembecq, blessures, réclame 5,000 fr.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 février.* — Omer Roussel, rue S.-Jean-Louis, cour Bayart, 3. — Julie Despret, rue de Lannoy, ferme de Courcelles. — Elise Bal, rue de Cassel, 2. — Blanche Christoffe, rue du Fontenoy, cour Desmet, 4. — Alphonse Delsarte, rue de l'Epeule, cour Le onate, 9. — Paul Delgrange, rue des Longues-Haies, cour Capart, 12. — Victor Boit, rue de la Banque, 2. — Cécile Monteyne, Hôtel-Dieu. — Adèle Roger, Hôtel-Dieu. — Léontine Craye, rue de la Fosse-aux-Chênes, 86. — Gabrielle de Chabert, rue des Arts, 57. — *Mariages.* — Aloïse Despeghel, 34 ans, boucher, rue Lacroix, 42, et Aline Florquin, 33 ans, couturière, rue de la Concorde, 22. — Alphonse Maas, 30 ans, employé de commerce, à Lille, et Palmyre Hubert, 21 ans sans profession, rue du Fontenoy, 16. — Edouard Gaillard, 24 ans, sculpteur, rue Saint-Joseph, et Léonie Vandenvecgaete, 27 ans, chamareuse, rue de Sébastopol, 5. — *Déclarations de décès du 27 février.* — Prosper Bourdeaudhuy, 64 ans, tisserand, rue du Luxembourg, 45. — Eugène Van Eecke, 7 mois, rue de l'Espérance 40. — Lucien Toillier, 11 mois, rue de Maubeuge, 8. — Marcel Raepsaet, 1 mois, rue du Tilleul, cité Darville. — Sarah Everharde, 11 mois, rue Sainte-Thérèse, 13. — François Debon, 5 mois, rue des Anges, 103. — Amélie Delahousse, 78 ans, ménagère, rue des Chasseurs, 5. — Desmet, présenté sans vie, rue du Tilleul, 75. — Debeovere, présenté sans vie, rue Saint-Etienne, 15. — Palmyre Lefevre, 7 mois, rue Meyerbeer, maisons Nys. — Léonie Spriet, 40 ans, rue de la Liberté, maison Delplanque, 2.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 23 au 27 février.* — Céleste Herman, Place. — Marie et Flore Dubois, jumelles, Winhontte. — Georges Catteaux, Bailleul. — Benoit Dupont, Petit-Tournay. — Palmyre Desprez, Sainte-Marguerite. — Félix Rogé, Sapin-Vert. — George Lonck, Breuil. — Clémence Renard, Houzarde. — Arthur Baudoin, Plouys. — Elise Duthoit, Sainte-Marguerite. — Jules Renard, Vieille-Place. — Paul Beaucarne, Houzarde. — Julia Tournoys, Saint-Liévin. — *Publication de mariage.* — Charles Chotteau, 29 ans, préposé des douanes, et Marie Vanoff, 28 ans, couturière. — *Mariage.* — Alphonse Debeurme, 23 ans, tireur de vin, et Marie Pauwels, 24 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès du 23 au 27 février.* — Thérèse Blaevoet, 32 ans 2 mois, sans profession, rue de l'Eglise. — Sophie Lerique, 52 ans, 4 mois, ménagère, Sartel. — Alfred Saffre, 6 mois, Crétinier. — Laurent Leveugle, 26 jours, Vieille-Place. — Arsène Hollaert, 14 jours, Petit-Paris. — Denis Pollet, 61 ans 6 mois, maire, rue de l'Eglise. — Julienne Watteau, 71 ans 2 mois, rentière, rue d'Audenarde.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 27 février.* — Marguerite Delattre, au Blanc-Seau. — Laure Vandekerckhove, rue de Paris. — Louis Demulder, rue de l'Union. — Charles Vandaele, rue des Piats. — *Mariages* — Charles Clarisse, 25 ans, tisserand, et Sophie Duquesne, 46 ans, sans profession. — Louis Willequet, 24 ans, maréchal-ferrant, et Hortense Honoré, 21 ans, repasseuse. — Jean Lecomte, 42 ans, employé de commerce, et Marie Dupardin, 34 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 27 février.* — Théophile Roghe, 30 ans, domestique, à l'Epinette. Laure Reckelbus, 15 ans 7 mois, dévideuse, rue du Faucon, au Blanc-Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 20 au 25 février.* — Evariste Ramackère, rue Haute, 20. — Camille Mulle, au Cobras. — Ernestine Dewyntère, au Moir Pigeon rue de Lille. — Marie Septe, rue du Château. — Jules Vanlacque, au Ramponneau, section du Mont. — Sylvie Hianquemert, rue Saint-André, 46. — Marie Danset, rue Saint-Denis. — Jules Danset, place de l'Eglise, 11. — Elisa Lombard, rue Française. — Emile Vandembuskel, section Centrale. — Marie Desprez, section du Mont. — Romanie Samyn, cour de la Gendarmerie. — Camille Flament, rue de Lille. — Philomène Crinan, rue Saint-Pierre. — Angèle Theuse, section du Colbras. — Marguerite Wallens, rue de la Montagne. — *Mariage du 25 février.* — Ferdinand Wallaleyns, 30 ans, et Marie Vandeputte, 31 ans. — *Déclarations de décès du 20 au 25 février.* — Victorine Dewyntère, 16 ans, rue de Lille. — Fidéline Holbe que, 71 ans, section du Mont. — Henri Trachet, 5 ans, rue de la Lys. — Pierre Bockstal, 51 ans, rue de Linselles. — Marie Verfaille, 3 mois, rue de la Paix.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BETTREMIEUX-HOUREZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Joseph BETTREMIEUX, marchand de fruits, décédé à Roubaix, le 23 février 1889, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 2 mars, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, 14.

Les amis et connaissances de la famille GRULOIS-DELAHOUSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie-Adèle DELAHOUSSE, veuve de M. Pierre GRULOIS, décédée à Roubaix, le 27 février 1889, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 1er mars, à 7 heures 1|2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Chasseurs, 5.

Extraction des dents *sans douleur*, sans endormir. *Institut dentaire Américain*, 26, rue Jacquemars-Giélée, Lille. 189334

Les résultats sont toujours bons !

Villy le Pelloux (Haute-Savoie), le 10 août 1888. — J'ai employé vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) comme purgatif, j'en ai obtenu de très bons résultats; elles sont très commodes à prendre et ne dérangent pas les occupations. A chaque printemps j'en ferai usage. (Sig. lég.) J.-M. Héritier. 189342

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

CHOSES ET AUTRES

SOYONS POLIS

Paris la nuit.

Un honnête bourgeois est assailli, au coin d'une rue, par des malfaiteurs.

Effrayé, le malheureux implore les rôdeurs :

— Je vous en prie, messieurs, ne me faites pas de mal. Je n'ai que ma montre. La voici...

Un des voleurs, poliment :

— Je n'osais pas vous la demander.

***

Un financier adresse quelques conseils à son fils :

— Vois-tu, mon ami, l'honnêteté avant tout; tiens, avant-hier, un client se trompe dans un payement, au lieu de me verser 4.000 fr., il me compte 5.000 fr.

— Eh bien ?

— J'ai donné 500 fr. à mon associé.

***

Loulou pleurait dans un coin.

Son papa lui avait donné du martinet.

— Pourquoi as-tu reçu le fouet ? lui demandait-on.

— Papa dit que c'est parce que j'ai été mauvaise tête... Comme si ça guérissait la tête de me fouetter par là !...

***

Le jeune Calino, entré depuis peu au collège, s'est mis à bourrer de coton une de ses oreilles.

Comme un de ses condisciples lui demandait le pourquoi de son action :

— Parbleu ! répond-il, c'est afin que ce qui m'entre par une oreille ne puisse pas sortir par l'autre !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La conversion de la reine Victoria

On télégraphie de Rome au *Figaro* :

« En dehors de ses correspondants attitrés qui tiennent les lecteurs de ce journal au courant de tout ce qui se passe à l'étranger, le *Figaro* veut bien, de temps à autre, donner l'hospitalité à quelque communication importante d'un correspondant occasionnel. C'est à ce dernier titre que je me fais aujourd'hui l'écho d'un bruit fort accrédité en ce moment dans la haute société romaine.

« La nouvelle fait tout doucement le tour des salons « noirs » de Rome ; c'est à peine si elle commence à circuler discrètement dans le monde diplomatique ; mais je n'hésite pas à la rendre publique, en m'adressant à un journal aussi répandu que le *Figaro*, ne fût-ce que pour fournir aux intéressés l'occasion de la démentir.

» Donc, on causait, l'autre jour, du prochain déplacement de la reine d'Angleterre.

» — N'avez-vous pas remarqué, dit un haut prélat romain que, depuis quelque temps, Sa Majesté s'arrange toujours de façon à ne pas se trouver en Angleterre à l'époque des fêtes de Pâques ?

» — Au fait, intervint un très grand personnage, la reine était l'année dernière à Florence ; cette année, elle sera à Biarritz.

» — Savez-vous pourquoi ?

» — Ah ! vous pourriez bien me le donner en mille !

» — Parce que... la reine Victoria ne peut faire ses Pâques en Angleterre.

» — Ses Pâques ?

» — Oui, ses Pâques !

» — La reine se serait donc convertie au catholicisme ?

» — On vient de me l'affirmer, et si vous saviez de qui je tiens cette importante nouvelle...

» — Ainsi, ce serait afin de pouvoir remplir ses devoirs de catholique elle qui règne sur un peuple protestant, que la reine Victoria veut, le jour de Pâques, être loin de sa cour, loin du monde officiel ?

» — Parfaitement. Mais écoutez encore, car je ne suis pas au bout de mes confidences. Il ne serait pas impossible que la veuve de Frédéric III (toujours d'après mon auteur, dont j'ai juré de ne pas dire le nom) se convertît également bientôt au catholicisme.

« — De plus fort en plus fort !

— Ne riez pas. Quand l'impératrice Victoria était à Hambourg, l'année dernière, un vénérable ecclésiastique de cette ville avait très souvent l'honneur de s'entretenir avec elle. Cette assiduité attira l'attention d'un personnage catholique italien, qui finit par demander au prêtre hambourgeois si, par hasard, la fille de la Angleterre n'aurait pas la pensée de se convertir au catholisme.

» — Et que lui fut-il répondu ?

» — Nul ne peut sonder les secrets de la divine Providence, dit le vieux prêtre, l'impératrice est encore protestante, mais je crois qu'elle incline beaucoup vers le catholicisme, et je ne serais pas trop surpris d'apprendre, un jour ou l'autre, la nouvelle de sa conversion.

» Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits étrangers ?... Ici on n'est pas éloigné de les croire fondés.

Une protestation contre le bombardement de Sagallo

On communique la déclaration suivante à l'*Intransigeant* :

« Le comité directeur de la Ligue des Patriotes, parlant et agissant au nom des deux cent quarante mille ligueurs de France, proteste avec la plus vive indignation contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire, désavoué par tous les patriotes, qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises.

» Le comité directeur ouvre immédiatement une souscription en faveur des familles des morts et des blessés de la mission Atchinoff à Sagallo et inscrit la Ligue des Patriotes pour une somme de mille francs.

» Vive la Russie ! Vive la France !

» Pour le comité directeur, pour les vingt comités de Paris et pour les quatre-vingt neuf comités de France et d'Algérie :

» Le président,
Paul Deroulède.

» Le délégué général,
» Georges Laguerre.

» Le secrétaire général,
» Pierre Richard. »

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction de M. Alix. — *Jeudi 28 février.* — Bureaux à 7 h. 1|4. — Rideau à 8 h. 0|0. — Au bénéfice de M. Soum, 1er baryton. LE ROI D'YS, opéra en 3 actes et 5 tableaux, poème de M. Edouard Blau, musique de M. Ed. Lalo. — Au 4e tableau, Chœur dansé, la scène se passe en Bretagne au VIIIe siècle. — Grande mise en scène.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction de Mme veuve G. Deschamps. — *Jeudi 28 Février.* — Bureaux à 7 h. 1|4. — Rideau 8 h. 0|0. — Trois grands ballets. LES PILULES DU DIABLE, grande féerie en 5 actes et 28 tableaux, par MM. F. Laloue, Bourgeois et Laurent.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Deux-Mondes. — Sommaire de la livraison du 1er mars 1889. — I. Les fiancés de Raidegonde, 4e partie par M. Adrien Chabot. — II. Loris-Mélikof. Notes d'histoire contemporaine, par M. Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie française. — III. Un roi de l'Inde au IIIe siècle avant notre ère. Açoka et le Bouddhisme, par Emile Senart, de l'Institut de France. — IV. Un magistrat Breton, gentilhomme rural. Noël du Fail, par Henri Baudrillart, de l'Institut de France. — V. Kowalski le menuisier, par Adam Szymanski. — VI. La philosophie de Lamennais. II. Lamennais libéral et révolutionnaire, par M. Paul Janet, de l'Institut de France. — VII. L'arbitrage international et la paix perpétuelle, par M. G. Valbert. VIII. — Rev